

- Date d'envoi de la convocation : 2 juin 2022

Nb de membres en exercice : 26
 Nb de membres présents¹ : 16

Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 2

- Nb de membres absents et excusés : 8

## BUREAU DU 8 JUIN 2022 DÉLIBÉRATION N° B2022 06 08 04

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220608-B20220608\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022 Affichage : 09/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



## **CONTRATS PUBLICS**

## TRANSPORT ET TRI DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES ISSUS DU CENTRE DE TRI APPEL D'OFFRES OUVERT AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE

Le quorum constaté,

Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers·ères Collègues,

Dans le cadre de son activité, le SMEDAR dispose d'un Centre de Tri afin de traiter les Déchets Ménagers Recyclables (D.M.R.) issus des collectivités adhérentes.

Depuis la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et suite à des apports issus de nouveaux contrats, le centre de tri fait parfois face à des tonnages de DMR importants.

En cas de panne sur le process, les apports restent constants et peuvent par conséquent entraîner une saturation du hall de déchargement et du centre de tri dans son ensemble.

Par conséquent, afin de pallier d'éventuelles situations de tonnages excédentaires ou de pannes des équipements du centre de tri, il convient de prévoir le recours à des prestations de transport et tri de déchets ménagers recyclables sur des centres de tri extérieurs.

Un accord-cadre a été passé en 2018 et arrivera à échéance le 7 janvier 2023, il convient donc de prévoir son renouvellement.

Les caractéristiques en sont les suivantes :

- Objet du marché : Transport et tri de déchets ménagers recyclables issus du centre de tri
- <u>Type de procédure</u>: Appel d'offres ouvert *(articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique)*
- <u>Type de contrat</u>: Accord-cadre multi-attributaires avec marchés subséquents (articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14.
- Il sera attribué à 2 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).
- <u>Durée du marché</u>: La durée initiale du marché est d'un an, reconductible 3 fois pour la même période sur décision expresse du SMEDAR.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sur site et en visioconférence.

- Type de prestation : Marché de services
- Maximum fixé en quantité à 500 tonnes/an.

## Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, Vu la délibération C20200909\_07 du Comité du 09/09/2020 accordant délégation au Bureau, Considérant le rapport présenté,

Article unique – D'autoriser le Président du SMEDAR à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché relatif au transport et tri des DMR selon les caractéristiques décrites ci-dessus, à le signer et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	18	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ